

Les jeunes qui participent au PCE

- ont au moins 16 ans.
- démontrent un intérêt envers la programmation et s’y engagent.
- répondent aux critères de sélection déterminés par l’équipe stratégique.
- ont un intérêt pour un programme collégial dans l’une des voies disponibles.
- sont des apprenants autonomes.
- veulent vivre des expériences qui encouragent le travail d’équipe et la coopération.

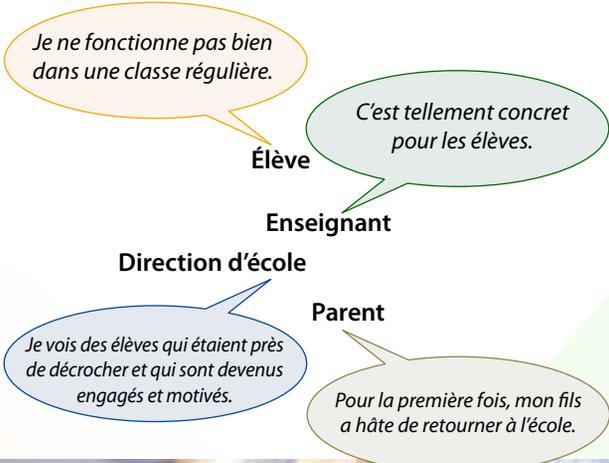
Comment être admis au PCE?

1. La référence de l’élève est acheminée à l’équipe stratégique qui évaluera son dossier.
2. L’enseignant-e a un entretien avec l’élève.
3. La décision de l’admission au programme est prise en collaboration avec les parents.

L’admission peut se faire en tout temps pendant l’année scolaire.



Que disent les gens à propos du Programme de compétences essentielles?



Pour de plus amples informations au sujet du PCE, veuillez communiquer avec la direction de l'école secondaire de votre communauté.

PCE

Programme de compétences essentielles

Des parcours qui permettent d'accéder aux études postsecondaires



Le Programme de compétences essentielles

- a été développé par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance en collaboration avec les collèges communautaires et d'autres institutions postsecondaires.
- offre une programmation fondée sur onze compétences essentielles nécessaires pour tout emploi.
- permet aux élèves d'obtenir un diplôme d'études secondaires leur offrant ainsi une transition vers des études postsecondaires ou le marché du travail.
- fournit aux élèves l'appui nécessaire pour construire leur projet de vie et de carrière grâce à l'aide d'une programmation individualisée.
- offre aux élèves la possibilité d'accéder à des stages en milieu de travail.



La livraison du programme

- La durée du programme est de deux ans, débutant en 11^e année et inclut la participation à des cours aux choix parmi les cours réguliers.
- Les élèves ont l'occasion de participer à des stages en milieu de travail, ce qui leur permet d'élargir leurs champs d'intérêt, d'explorer diverses possibilités de professions et ainsi de clarifier leur projet de vie et de carrière.
- L'élève travaille à l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice d'un ou de plusieurs métiers.

Compétences à développer

Le gouvernement du Canada et d'autres organismes ont validé **neuf compétences essentielles** à tout employé dans l'exercice de son métier et dans sa vie :

- Lecture
- Utilisation de documents
- Rédaction
- Communication verbale
- Calcul
- Travail d'équipe
- Capacité de raisonnement
- Technologie numérique
- Formation continue

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a **ajouté deux compétences** :

- Habiletés motrices
- Attitudes au travail

Ces compétences sont exercées et évaluées par l'entremise des activités d'apprentissages en classe et en stages.



Les neuf familles de métiers

L'élève qui participe au Programme de compétences essentielles peut faire un ou plusieurs choix parmi environ 70 métiers regroupés en neuf grandes familles :

- Métier, construction et ébénisterie
- Mécanique et entretien
- Techniques humaines, sociales et communautaires
- Commerce et travail de bureau
- Soins de santé
- Hôtellerie, restauration et tourisme
- Services de soins personnels
- Arts et culture
- Conduite, opérations et ressources naturelles



Le diplôme

Le diplôme d'études secondaires du Nouveau-Brunswick est décerné aux élèves qui remplissent les exigences de l'un des programmes d'études du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, dont celui des compétences essentielles.